



## Faire décoller les énergies renouvelables

### « Donner dès le plus jeune âge le goût des énergies renouvelables »

« Il y a une double action à mener : bâtir une meilleure compréhension chez les adultes et créer de l'envie et de l'enthousiasme chez les générations futures, en adaptant le programme pédagogique. Pour cela, chaque école devrait bâtir son "projet solaire" tous les ans, et chaque collège, sa "micro-éolienne", qui sera installée dans le département sur une ferme, un parc communal ou un stade. Chaque école travaillera à comprendre dans le cadre d'un projet pédagogique ce que sont les énergies solaires et accompagnera la mise en œuvre avec des artisans d'un projet solaire communautaire situé dans leur ville ou village (sur l'école, la bibliothèque ou un logement social). Il n'y aura plus qu'à faire réfléchir les lycéens sur l'efficacité énergétique et la gestion des réseaux énergétiques. »

**Sébastien Delpont**, directeur conseil associé chez GreenFlex et directeur d'ÉnergieSprong France.

### « Lancer un plan de solarisation des bâtiments agricoles »

« Il faut lancer un grand plan pour développer le photovoltaïque sur les bâtiments agricoles. Cela permettra de générer plusieurs dizaines de gigawatts-heure (GWh) d'énergie solaire, et de contribuer à atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), soit entre 35 et 44 GW de puissance solaire installée d'ici à 2028 [selon Enedis, 11 GW avaient été installés

à fin septembre 2021, NDLR]. Son déploiement passerait par le lancement d'un appel d'offres dédié de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Il faudrait également qu'Enedis accélère le rythme des installations. RTE devra alors adapter les schémas régionaux de raccordement aux réseaux des énergies renouvelables (S3REN), qui déterminent les capacités d'accueil de production des ENR. »

**Antoine Nogier**, CEO de Sun'R.

### « Supprimer le débat public obligatoire en amont pour l'éolien en mer »

« Les projets éoliens en mer sont ralentis en raison d'une conception dévoyée du principe de participation du public. Organiser un débat public en amont d'un projet alors que le dossier n'est pas encore ficelé est d'un coût élevé - 1,5 M€ par parc éolien en moyenne - et sans bénéfice en termes de légitimité des décisions finalement prises. Le lieu d'implantation précis et le type de fondations ne sont pas choisis, les études pas achevées, et l'impact sur l'environnement non mesuré. Organiser un débat public dans ces conditions est contre-productif. Les contentieux sont systématiques. Il faut réformer ce système et ne prévoir une participation qu'en aval, lors de l'instruction du dossier. La législation qui encadre l'organisation de débats publics devra être modifiée pour les rendre facultatifs. »

**Fabrice Cassin**, avocat associé, spécialisé en droit de l'énergie, cabinet LPA-CGR.

## Créer enfin le choc de l'offre de logements

### « Substituer les préfets aux maires dans la délivrance de certains permis de construire »

« Derrière leur motivation officielle de non-conformité aux règles d'urbanisme, les refus de permis de construire pour des projets de logements collectifs que l'on observe de plus en plus sont bien souvent prononcés au nom d'une profession de foi électorale : arrêter la bétonisation. Face à ce phénomène, le contrôle de légalité du préfet n'est que rarement mis en œuvre. Véritable révolution en ce qu'il affecterait les principes de la décentralisation des lois de 1982 et 1983, un mécanisme de substitution des préfets aux maires dans

la délivrance des permis permettrait de "dépolitiser" celle-ci. Il serait soumis par la loi à un champ d'application très précisément défini : projets d'une certaine ampleur, par exemple un collectif de plus de 10 logements et/ou comportant une certaine part de locatifs sociaux ; application au seul stade de la réinstruction d'une demande de permis suite à un jugement d'annulation, par le tribunal administratif, d'un précédent refus. »

**David Gillig**, avocat associé au cabinet Soler-Couteaux à Strasbourg (Bas-Rhin).